

<http://www.snetap-fsu.fr/La-re%CC%81forme-de-la-filie%CC%80re.html>



# La re#769;forme de la filie#768;re professionnelle : filière B

- Les Dossiers - Enseignement maritime -

Date de mise en ligne : jeudi 25 février 2016

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

### Il existe deux filie#768;res de formation pour acce#768;der aux me#768;tiers d'officiers de marine marchande.



Les officiers de premiere classe de la marine marchande passent par la filie#768;re A, que l'on nomme parfois aussi « la filie#768;re academique ». Elle prepare aux fonctions d'officiers polyvalents pour tous types de navires. Cinq ans et demi apres le baccalaureat, l'officier de la marine marchande se voit de livrer le diplome d'etudes superieures de la marine marchande (DESMM) et le titre d'ingenieur navigant.

En parallele on trouve la filie#768;re B, la filie#768;re dite « professionnelle ». Monovalente (acces aux metiers du pont ou de la machine), elle doit permettre aux marins de progresser tout au long de leur carriere dans le secteur de la peche, de la marine de commerce ou de la plaisance professionnelle.

Elle doit donc tenir compte des competences acquises en formation, mais egalement a bord, au cours de leurs differents embarquements.

Elle doit permettre au marin qui le souhaite de progresser jusqu'au niveau le plus eleve.

Lors du Comite Specialise de la Formation Professionnelle Maritime (C.S.F.P.M.) d'octobre 2012, l'Inspection Generale de l'Enseignement Maritime ([IGEM](#)) a decide qu'une reforme sur cette filie#768;re etait necessaire. La filie#768;re B devait etre simplifiee, elle devait permettre un certain parallelisme entre la filie#768;re pont et la filie#768;re machine.

Elle devait faciliter la mobilite entre les formations des differents marines (marchande, peche, plaisance, voir me#768;me nationale), la [VAE](#) (Validation des Acquis de l'Experience), le couplage entre les formations des lycées maritimes et les brevets de la marine marchande, placer des seuils de competences necessaires (notes eliminatoires), tenir compte de l'entre#768;e en vigueur des nouvelles normes (Amendement de Manille, [STCW-F](#)), identifier ce qui releve de chaque niveau (d'appui, operationnel ou de direction), tenir compte de l'evolution des moyens de la profession (energies marines), penser aux futurs [BTS](#) qui devaient s'articuler avec cette filie#768;re, ... La filie#768;re B devait etre confortee comme outil de promotion sociale.

Un groupe de travail initialement compose d'une trentaine de personnes s'est reuni trois ou quatre fois par an afin de reviser les cursus pour l'obtention des brevets en analysant pour chacun d'entre eux, le contenu de la formation, l'obtention du diplome correspondant et les temps d'embarquement necessaires. Leurs propositions, sous forme de projets d'arr#768;te s'ala de livraison de brevets, ont ensuite ete en partie presente#768;es au Comite Specialise, puis valide#768;es par l'administration.

Les premiers travaux ont concerne le cursus « pont ». Le chantier a debute par la revision du parcours pour l'obtention du brevet de « Capitaine 200 » en partant de l'entre#768;e dans la profession, donc de la formation de matelot.

## La re#769;forme de la filie#768;re professionnelle : filière B

---

Ont suivi les travaux sur le brevet de 200 voile, le brevet de chef de quart passerelle, la de livraison du capitaine 3000, le brevet de lieutenant de pe che, le brevet de patron de pe che, le brevet de capitaine de pe che...

Le chantier toujours en cours est remarquable. Toutefois, malgre la bonne volonte et le professionnalisme du groupe de travail qui planche sur cette re forme, il n'a pas permis d'atteindre un des objectifs, celui de la simplification des cursus de formations aux me tiers de la Marine Marchande.

Ronan Boe zennec Pour le SNETAP [FSU](#)

[L'article en pdf](#)